
Adresses de la justice de paix du canton de L'Isle-Jourdain à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de la justice de paix du canton de L'Isle-Jourdain à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 342-343;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0342_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Dignes représentants, d'un coup de la massue populaire confiée à vos mains vous avez renversé le colosse oppresseur qui cherchoit à s'élever sur les ruines de la liberté; brisés aussi sans retour les tables sanglantes sur lesquelles il avoit gravé ses principes exécrables à la faveur desquels ils espéroient affermir sa sacrilège usurpation.

Fondateurs de la République que vous chérissés, n'oubliez pas qu'un seul jour de justice conquiert plus de cœurs à la République que les crimes entassés de Robespierre et de ses complices n'enlèveront jamais de citoyens à la vie, héros de la liberté pour laquelle vous combatés sans relâche, vous avez jetté en bronze sa statue pour la rendre impérissable, formés aussi de ce métal indestructible celles de la justice et de la vertu appuis nécessaires sans lesquels la liberté ne peut se soutenir longtemps.

Représentants, continués de faire le bonheur du peuple, et que ce cri sacré, vive la Convention, soit à jamais l'arrêt de mort des méchants et le garant infaillible du salut de la République.

GUILLON, greffier, LAUGIER,
commissaire national et 5 autres signatures.

h

[Les membres du tribunal du district de l'Adour
à la Convention nationale, s. d.] (12)

Citoyens Représentants,

Nous nous abusons quand nous croyions voir la chute totale du crime dans celle des hébert... nous étions trompés par l'hypocrisie des Robespierre, ils étoient encore là et avec eux tout ce que la rage de l'ambition avoit de sceleratesse et d'astuce; vous avez reçu nos félicitations sur la mémorable journée du 9 thermidor qui vous a délivrés de ces nouveaux tyrans; mais vous n'eussiez rien fait si vous n'aviez anéanti en même temps le système de sang sur lequel les monstres avoient organisé la plus cruelle, la plus avilissante comme la plus inconcevable domination : Cette grande époque régénératrice de la révolution est due toute entière à vos seules vertus; elles se peignent si naturellement et d'une manière si attachante dans la sublime adresse que vous venés de faire au peuple français; vous y avez répandu les principes sacrés de la nature de la justice, de la raison et de l'humanité : ils ne sont pas chez vous de vains mots, mais la règle invariable de votre conduite sage et courageuse. Elle assure le triomphe de la liberté et de l'égalité, en bannissant pour toujours la terreur qui jamais n'eut du atteindre des cœurs républicains : vous avez su tourné cette arme contre ses perfides fabricateurs et ses continuateurs : en abbatant tous les factions vous avez réellement mis à l'ordre du jour les hommes vertueux

persécutés et éconduits par d'infâmes charlatans qui parlèrent de morale et de vertu : restés à votre poste, votre destinée est de consolider la révolution, de donner la paix à l'europe, et les bénédictions du genre humain vous accompagnent dans vos retraites.

Les membres du tribunal du district de l'Adour.

Suivent 4 signatures.

i

[Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (13)

Représentans du peuple,

Nous avons lu votre adresse aux français : en la consignant sur nos registres, nous y avons déposé les principes éternels de justice et de morale publique qui doivent servir de guide au peuple et à ses législateurs : il étoit digne de vous de les proclamer à la face des nations qui s'étonnent à l'envi de l'accomplissement de nos grandes destinées. Tandis que nos armées triomphantes parcourent à la fois la route de la victoire et de la liberté, parcourez en même temps celle des vertus et de la justice; vous devez être l'unique point de ralliement des vrais républicains, et vous serez toujours le notre.

Salut et fraternité.

Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux.

LANXADE, commissaire national
et 3 autres signatures.

j

[La justice de paix du canton de L'Isle-Jourdain
à la Convention nationale, s. d.] (14)

Représentans,

Telles les influences du printemps raniment la nature et donnent à tous les êtres une nouvelle existence, tels les principes consacrés dans votre immortelle adresse au peuple français élèvent l'âme et le courage des patriotes, redonnent la vie à tous les citoyens et attachent par un lien indissoluble à la Convention nationale tout ce que la France renferme d'hommes probes et vertueux.

Que les ennemis de la révolution ne comptent cependant pas sur une libéricide impunité! Le gouvernement révolutionnaire en devenant plus juste n'a rien perdu de son énergie : l'ombre même du crime n'échappera pas à son activité, mais l'innocence ne sera jamais forcée par la rapidité de son mouvement. Que

(12) C 324, pl. 1399, p. 32.

(13) C 324, pl. 1399, p. 38.

(14) C 324, pl. 1399, p. 31.

les apôtres de la terreur aillent prêcher leur doctrine sanguinaire dans les cours des despotes et des tyrans; la République française pour être durable ne peut reposer que sur les bases éternelles que vous lui donnez pour fondement. Restez à votre poste, Législateurs pour hâter le triomphe de la raison et de l'humanité. Tandis que nos troupes triomphantes portent dans les camps ennemis la destruction et la mort, extirpent jusqu'au dernier tronçon de la queue horriblement célèbre du dernier des tyrans. Conservez votre imposante attitude.

Périssent tous les ennemis de la justice et de la vertu! Vive la Convention nationale!

SOULAN, *juge de paix et 3 autres signatures.*

k

[*Le comité révolutionnaire du district de Vitry-sur-Marne à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (15)

Liberté, Égalité, Fraternité, Surveillance,
Révolution ou la mort.

Citoyens Représentans

Nous applaudissons avec enthousiasme à votre adresse au peuple français. Les principes justes et énergiques qu'elle contient et que vous avez toujours manifestés ne peuvent qu'être la terreur des hommes pervers et ambitieux et la consolation des patriotes.

Pendant que nos braves frères d'armes d'un côté font mordre la poussière aux vils satellites des despotes, d'une main sure et hardie vous frappez ceux qui veulent encore conspirer contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Vous avez juré de rester fermes à votre poste jusqu'à ce que la révolution soit entièrement consommée, et jusqu'au moment où la France victorieuse ait imposé des lois à tous ses ennemis.

Graces vous soient rendues, Citoyens Représentans, vous répondez aux vœux du peuple français et par cet auguste serment vous lui assurez le bonheur qu'il doit attendre de vous, continuez vos glorieux travaux.

Nous jurons de vous demeurer fidèles; nous jurons entière obéissance à vos lois et à vos décrets; Vive la République une et indivisible! vive la Convention nationale.

LAPOTRE, *président et 7 autres signatures.*

l

[*Les membres du comité de surveillance du Beausset à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (16)

(15) C 324, pl. 1399, p. 43.

(16) C 324, pl. 1399, p. 22.

Législateurs

Les 9 et 10 thermidor dernier vous avez combattu et vous avez vaincu, nous vous en avons félicité.

Aujourd'hui, c'est pour vous remercier d'un nouveau bienfait que nous vous écrivons. Votre adresse du 18 vendémiaire dernier lue en comité a été vivement applaudie, les engagements que vous y contractés vont rallier autour de vous le peuple français, vous avez sa confiance, vous la mérités, le gouvernement constitutionnel ne peut convenir qu'à nos ennemis. Tenez d'une main ferme et vigoureuse les rennes du gouvernement et pulvérisez avec le char de la révolution ce qui reste d'ennemi dans l'intérieur, ceux du dehors ne sont pas à craindre. Le gouvernement révolutionnaire nous a sauvé, maintenant le, restez à votre poste jusqu'à entière perfection de l'ouvrage, vous l'avez juré.

Nous jurons à notre tour de vous y maintenir.

Le serment des républicains n'est pas vain. Vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

ANTHELME, G. IMBERT *et 9 autres signatures*

m

[*Le comité révolutionnaire du district d'Apt à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (17)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Nous avons reçu votre adresse au peuple français en date du 18 vendémiaire dernier. Les principes qui y sont développés ont de tous les temps été gravés dans nos cœurs. C'est vous en dire assez pour vous prouver qu'elle a été reçue avec enthousiasme et lue avec admiration et au milieu des applaudissements.

Recevés, Représentants, le témoignage des sentiments de gratitude qui nous animent; restés fermes à vos postes, consommés la sublime révolution qui doit faire à jamais le bonheur d'un peuple libre et comptés sur notre zèle et notre activité à déjouer toutes les espèces d'ennemis de la liberté.

Vive la République.

Vive la Convention.

REY, fils aîné, *président*, VOGUE, *secrétaire et 7 autres signatures.*

n

[*La municipalité de Graulhet au président de la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (18)

(17) C 324, pl. 1399, p. 19.

(18) C 324, pl. 1399, p. 35.